

06 MAI 2023

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

BUREAU D'ANALYSE EN POLITIQUE INTERNATIONALE
MAÎTRISE EN ÉTUDES POLITIQUES APPLIQUÉES,
CHEMINEMENT EN DROIT INTERNATIONAL ET EN
POLITIQUE INTERNATIONALE (DIPIA)
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Explication du mandat

La coopération interparlementaire des législatures provinciales au Canada vise à échanger des connaissances dans les limites des champs de compétences provinciales constitutionnelles, comme l'éducation, la santé et l'environnement. En ce qui concerne le Québec, l'Assemblée nationale coopère actuellement avec seize parlements partenaires, en plus d'être membre de cinq organisations interparlementaires. Le mandat confié par l'Assemblée nationale du Québec a pour objet le renouvellement de la stratégie de coopération interparlementaire. En ce sens, l'analyse de cette stratégie visait à évaluer chacun de ses volets (relations bilatérales, relations multilatérales et volet coopération) selon les objectifs et principes de l'Assemblée nationale, mais également à formuler des recommandations.

Méthodologie

L'approche adoptée s'est focalisée sur les relations bilatérales et les relations de coopération avec les parlements de l'espace francophone, ainsi que sur le rôle de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La méthodologie employée se décompose en trois volets : le développement de fiches thématiques pour chaque relation bilatérale entretenue, la tenue d'entrevues avec des parlementaires et des experts, ainsi que la recherche dans les archives de l'Assemblée nationale.

Résultats d'analyse

Une analyse de la structure de la diplomatie parlementaire du Québec a permis de faire ressortir les principaux avantages : appui aux politiques gouvernementales, gestion de crises internationales de manière alternative, rayonnement de l'expertise québécoise à l'étranger, défense de la langue française, augmentation de la visibilité du Québec sur la scène internationale et adoption de meilleures pratiques. Un examen approfondi des relations bilatérales avec les parlements francophones a permis de conclure que la majeure partie d'entre eux répondaient aux objectifs de l'Assemblée. Cependant, certaines recommandations ont été formulées pour les relations avec l'Assemblée nationale du Sénégal, les Assemblées législatives de la Louisiane, la Chambre des représentants du Maroc et le Parlement d'Haïti. Cela visait à assurer la pérennité de ces relations et à favoriser leurs retombées. Une étude sur l'historique et le fonctionnement de l'APF a permis de conclure que la participation de l'Assemblée nationale du Québec à ce forum nourrit son réseau à l'international et contribue au parachèvement de ses trois objectifs. Une analyse des projets de coopération de l'Assemblée nationale du Québec a permis de dégager trois catégories : projets bilatéraux fondés sur un modèle *ad hoc*, projets réalisés dans le cadre des deux programmes de l'Assemblée et projets financés par des bailleurs de fonds externes. Cette analyse a également permis de conclure que le volet coopération répond à deux objectifs principaux : faire rayonner l'expertise québécoise et rendre l'Assemblée plus ouverte sur le monde.

Recommandations

Utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada

Alors que la pertinence de la coopération interparlementaire a été reconnue par toutes les personnes interviewées, un problème de ressources financières et humaines a été relevé. En ce sens, il a été proposé, lors des entrevues, de structurer les relations interparlementaires autour de projets

possédant des objectifs précis. Il serait pertinent de s'appuyer sur les gouvernements du Québec et du Canada pour mener des projets *ad hoc* et ainsi répondre plus aisément à l'objectif visant à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions.

Développement de formations pré-départ techniques

À l'heure actuelle, l'Assemblée nationale du Québec possède des lignes directrices en matière de formation, mais aucune politique formelle. Par ailleurs, les députés reçoivent un cartable de mission contenant des informations pertinentes sur les enjeux discutés dans le cadre de la mission. Le développement de formations pré-départ techniques par la Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole (DRIIP) vise ainsi à répondre à l'objectif de l'Assemblée nationale visant à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions.

Mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire

Il a été soulevé que les parlementaires, à commencer par ceux appartenant aux partis d'opposition, manquent de temps pour se familiariser avec les enjeux abordés lors des activités interparlementaires. Les lignes directrices pourraient inclure deux critères de sélection des parlementaires. Le premier serait basé sur l'expérience en tant que porte-parole, qui serait liée à un enjeu abordé lors des activités parlementaires. Le deuxième serait basé sur la participation du ou de la délégué(e) à une commission parlementaire portant sur un dossier abordé lors des activités interparlementaires.

Optimisation de la transmission des connaissances

À l'heure actuelle, l'Assemblée nationale du Québec ne possède aucun mécanisme formel permettant aux parlementaires de transmettre les connaissances acquises dans le cadre des réunions interparlementaires. Or, l'absence de mécanisme rend l'atteinte de certains objectifs de l'Assemblée nationale du Québec plus difficile. La création d'un tel mécanisme viserait à évaluer la progression de chaque relation bilatérale, mais aussi à mesurer l'impact de la coopération interparlementaire sur les actions de l'Assemblée nationale du Québec.

Création d'un centre parlementaire selon le modèle du *Centre parlementaire canadien*

Le manque de ressources humaines et financières pour le développement de projets de coopération restreint le nombre de projets de coopération auxquels l'Assemblée nationale du Québec peut participer. Dans ce contexte, la création d'une fondation dédiée à la coopération, inspirée du modèle du *Centre parlementaire canadien*, permettrait au Québec de faire valoir son expertise plus facilement en augmentant le nombre de projets de coopération.

Création d'une commission parlementaire sur les relations internationales

Les entrevues réalisées avec certains parlementaires ont permis de soulever un manque de connaissances des élus sur les principaux enjeux internationaux touchant les compétences provinciales. Avec la création d'une commission parlementaire sur les relations internationales, les parlementaires pourraient être consultés sur les enjeux abordés lors des sessions interparlementaires, ce qui aurait pour effet le renforcement de leur rôle.